

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 26 septembre 2011**  
~~~~~

**CRÉATION D'UN SERVICE URBANISME - DROIT DES SOLS
SIGNATURE DES CONVENTIONS**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 26 septembre 2011 à 18h00 à la Salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la Communauté de communes

Etaient présents ou représentés :

M. Philippe SALASC, M. Jean-Pierre VANRUYSKENSVELDE, M. Jérôme CASSEVILLE, M. Georges PIERRUGUES, M. Michel SAINTPIERRE, M. Maurice DEJEAN, M. Jean-Marcel JOVER, M. Christian LASSALVY, Mme Sylvie CONTRERAS, Mme Maguelonne SUQUET, M. René GOMEZ, M. Robert POUJOL, Mme Marie-Claude BEDES, M. Gérard CABELLO, M. Jean-Pierre DURET, M. Claude CARCELLER, M. Bernard JEREZ, M. Cyrille CADARS, M. Louis VILLARET, M. Jacques DONNADIEU, Mme Martine BONNET, M. Bernard DOUYSSSET, M. Jean-Pierre PECHIN, M. Jean-Pierre GABAUDAN, M. Franck DELPLACE, M. Michel COUSTOL, M. Robert SIEGEL, Mme Agnès CONSTANT, Mme Fabienne GALVEZ, M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Jacky GALABRUN, M. Eric PALOC, Mme Florence QUINONERO, Mme Catherine JOSIEN -Mme Claudine DELERIS suppléant de Mme Anne-Marie DEJEAN, M. Armando COSTA FARIA suppléant de M. Frédéric GREZES, M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND, M. Claude DESTAND suppléant de M. Jean-François RUIZ , M. Jean-Claude CROS suppléant de M. BOUDES Jean-Pierre.

Procurations :

M. Eric CORBEAU à M. Gérard CABELLO, Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC à M. Bernard DOUYSSSET

Excusés :

M. Jean-François CADILHAC, M. André YVANEZ, M. Jean-Claude MARC

Absents :

M. Didier LAMONT

Quorum : 23	Présents : 39	Votants : 41	Pour 38 Contre 1 Abstention 2
-------------	---------------	--------------	-------------------------------------

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 52 14-1

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

Vu l'article L. 5211-4-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu l'article L. 5214-1 du CGCT

Vu la délibération de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault du 28 mars 2011 créant un service urbanisme mis à disposition des communes pour l'instruction technique des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols par le biais de conventions particulières avec chaque commune,

Vu que les conventions ont été proposées aux communes,

Vu les délibérations de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault du 1^{er} juillet 2011 créant un budget annexe pour le service urbanisme et votant le budget annexe 2011 de ce service

Considérant les réponses des communes, acceptant de signer les conventions particulières :

- Pour l'intégralité des actes : Saint Bauzille de la Sylve, Argelliers, Le Pouget
- Partielle, pour l'instruction de certains actes : Aniane, Belarga, Campagnan, Gignac, Jonquières, Lagamas, Montpeyroux, Pouzols, Puechabon, Saint André de Sangonis, Saint Guiraud, Saint Jean de Fos, Saint Pargoire, Saint Saturnin de Lucian, Tressan, Vendémian

**Le Conseil communautaire de la communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à la majorité des suffrages exprimés avec une voix contre et deux abstentions,

- ✕ D'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions particulières avec chaque commune ainsi que les pièces afférentes à cette affaire

Transmission au Représentant de l'Etat

N° 507 le

Publication le

Notification le

2 DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE

Gignac, le

Le Président de la communauté de communes

Signé : Louis VILLARET

Le Président de la communauté de communes

